

Le petit journal de la CFTC MAE

n° 12 - Avril 2021

Mobilité en vue ? Envisagez d'urgence entretien et mandat

Si vous faites une demande de mobilité, surtout insistez pour avoir un entretien avec le recruteur avant le 30 avril. Sans cet échange téléphonique ou en visio, les chances de décrocher un poste sont moins certaines car c'est la date butoir du recruteur pour donner son avis. Nous vous conseillons d'adresser un courrier électronique au recruteur en lui proposant les dates et horaires qui vous arrangent, tant que les arbitrages ne sont pas figés. Parallèlement, n'oubliez pas de nous demander de soutenir votre dossier de candidature avant le 23 avril...car les bilatérales avec les bureaux de gestion auront lieu cette même période. A cet égard, il faut impérativement nous adresser un mandat écrit. cftc@agriculture.gouv.fr

Déception pour les élections TPE...mais restons combattifs !

Comme l'indiquait vendredi soir la confédération sur son site, « le résultat de 5,9% obtenu par la CFTC ne peut nous satisfaire ». Avec un constat cependant : le taux de participation extrêmement bas rend la lecture du scrutin bien difficile...moins d'un électeur sur 20 des TPE a été voter. Deux raisons expliquent cette situation : gêne occasionnée par la crise sanitaire pour faire campagne mais aussi manque de communication grand public. En tous les cas, il est important que pour nos élections professionnelles de novembre 2022, qui se dérouleront par vote électronique, dès à présent nous sensibilisions nos sympathisants sur l'importance de leur vote pour une juste représentativité. Notre syndicat remercie d'ailleurs tous ceux parmi vous qui ont invité leur proche travaillant dans une TPE à aller voter.

Concours et examens professionnels 2021

N'hésitez pas à vous inscrire aux différents concours proposés par l'administration et profiter des formations en ligne pour vous aider à progresser et à être plus efficace devant votre feuille. Nous pouvons vous aider à améliorer la rédaction de votre dossier RAEP. Adressez vous à : cftc@agriculture.gouv.fr

Mise en place d'une complémentaire santé pour les agents de l'état

Actuellement à l'étude, le projet de décret relatif à la prise en charge partielle de la complémentaire par l'employeur prévoit qu'à partir de janvier 2022, l'employeur participe à hauteur de 25 % (soit environ 15 euros par mois), pour atteindre d'ici 2026 50% de prise en charge par l'employeur. Vous avez des suggestions ou des interrogations ? Soumettez les nous, nous en parlerons à la Fédération des Agents de l'Etat.

Notre syndicat impliqué dans la fédération

Le congrès de la FAE, Fédération des Agents de l'Etat s'est tenu les 24 et 25 mars. Didier Lenfant (Ministère de la défense) a été élu président. Notre syndicat s'y impliquera sérieusement, avec la participation dans la gouvernance de Christine Klich (élue trésorière de la fédération), Frédérique Lucas (secrétaire générale adjointe) et Claudine Grosshaeny (suppléante au conseil fédéral). Cette implication visera à défendre toujours plus les intérêts de chacun de vous et de nos sympathisants, les décisions interministérielles devenant de plus en plus importantes dans notre quotidien professionnel.

A bientôt !

Les membres du bureau CFTC MAE